



AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES RÈGLES.

Règles générales

- Tous les documents soumis lors d'une demande d'admission demeurent propriété de l'Université et ne peuvent pas être retournés au candidat.
- Le Service de l'admission du Bureau du registraire traite les demandes lorsque les frais d'admission sont payés. Pour connaître les modalités de paiement, consultez www.uqtr.ca/paiement.
- Tout document qui n'est pas rédigé en français ou en anglais doit être accompagné d'une traduction française produite par un traducteur certifié.
- Le Bureau du registraire communique à chaque candidat la décision prise à son endroit. Cette décision n'est valable qu'à l'égard du programme pour lequel elle a été prononcée.
- L'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription (choix de cours) au trimestre pour lequel elle a été prononcée.
- Le candidat admis devra présenter les originaux des pièces en appui à sa demande d'admission au Bureau du registraire lors de son arrivée à l'UQTR.
- Le dossier complet doit être transmis au :

Bureau du registraire-CRMS
Service de l'admission
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boulevard des Forges, C.P. 500
Trois-Rivières (Québec), Canada
G9A 5H7

Pièces requises pour tous les candidats étrangers

Pour les programmes de premier cycle (microprogramme, certificat ou baccalauréat)	Pour les programmes de cycles supérieurs (Programme court, DESS, maîtrise ou doctorat)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de demande d'admission. ✓ Certificat de naissance. ✓ Paiement de 43,22 \$ canadiens pour une demande en ligne ou de 64,81 \$ canadiens pour une demande en format papier (carte de crédit, virement bancaire international, mandat poste, chèque en dollars canadiens). Pour connaître les modalités de paiement, consultez www.uqtr.ca/paiement. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les relevés de notes et diplômes des études secondaires. ✓ Tous les relevés de notes et diplômes des études universitaires (s'il y a lieu). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les relevés de notes et diplômes des études universitaires. ✓ Tout autre document requis pour l'admission à un programme. Pour vérifier si vous devez fournir des documents complémentaires, consultez le répertoire des programmes.

E. ÉTUDES ANTÉRIEURES

Indiquer toutes les études que vous avez effectuées et joindre les attestations pertinentes en commençant par les plus récentes.

Institution/Pays	Années de fréquentation		Diplômes et attestations obtenus	Année d'obtention
	de	à		

Je déclare avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce formulaire et plus particulièrement de la section portant sur la protection des renseignements personnels. J'affirme qu'au meilleur de ma connaissance, les renseignements donnés ci-dessus et dans les documents ci-joints sont exacts et complets. J'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés ainsi que le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRS) à transmettre par l'entremise du BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) mes résultats scolaires à l'Université du Québec à Trois-Rivières. J'autorise également l'Université du Québec à Trois-Rivières à transmettre au BCI les renseignements nécessaires à la gestion des admissions et à la production de statistiques qui pourraient requérir le couplage des fichiers d'établissements. Je note que l'Université du Québec à Trois-Rivières transmettra les renseignements nécessaires à la création et à la validation du code permanent au MESRS en vertu d'une entente autorisée par la commission d'accès à l'information. J'autorise que les renseignements nécessaires à la gestion des admissions relatifs à l'établissement fréquenté, et ceux sur la citoyenneté pour établir mes droits de scolarité, puissent également faire l'objet d'une validation auprès du MESRS. Les données nominatives fournies sont susceptibles de faire l'objet de la part du MESRS d'une vérification auprès du Directeur de l'état civil du Québec. Je note également qu'en vertu de la loi fédérale sur la statistique, l'Université du Québec à Trois-Rivières transmettra à Statistique Canada les renseignements nécessaires à la production de données statistiques.

Enfin, j'autorise, s'il y a lieu, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à transmettre à l'Université du Québec à Trois-Rivières la confirmation de la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec à mon nom.

Date

Signature

Signature du père, de la mère ou du tuteur,
si le candidat est mineur

**DATES LIMITES POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'ADMISSION
OU FAIRE UN CHANGEMENT DE PROGRAMME (CHANGEMENT D'ORIENTATION)**

Trimestre	Dates limites	Étudiants étrangers
Été (Premier cycle et cycles supérieurs)	20 avril	1 ^{er} février
Automne (Premier cycle et cycles supérieurs)	20 août	1 ^{er} mai
Hiver (Premier cycle et cycles supérieurs)	20 décembre	1 ^{er} octobre
Programmes contingentés au premier cycle	1 ^{er} mars pour le trimestre d'automne	
Programmes contingentés aux cycles supérieurs	1 ^{er} février pour le trimestre d'automne	

Note : pour certains programmes, les dates limites d'admission peuvent différer de celles qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour tout renseignement concernant l'admission, n'hésitez pas à nous joindre :

Bureau registraire, Service de l'admission

Téléphone : +1 819 376-5011 ou 1 800 365-0922 (numéro sans frais pour le Canada et les États-Unis)

Télécopieur : +1 819 376-5210

Site Web : www.uqtr.ca

Courriel : crmultipleservice@uqtr.ca

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
(L.R.C, c.A-2.1)**

Renseignements nominatifs

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (désignée ci-après *Loi sur l'accès*), l'Université vous informe que les renseignements nominatifs qu'elle vous demande de lui communiquer de même que ceux qu'elle consignera à votre dossier par la suite sont confidentiels et ne serviront qu'à la gestion de vos études et de votre statut par le personnel habilité à ce faire à des fins légitimes et reconnues.

Il est obligatoire de fournir les renseignements demandés à l'occasion de l'admission. Quiconque refuse de se conformer à cette exigence ne peut être admis à l'Université.

Votre droit d'accès aux renseignements nominatifs qui vous concernent est édicté aux articles 83 à 85 de la *Loi sur l'accès*. Votre droit de rectifier ces renseignements est édicté aux articles 89 à 93 de cette loi.

Liste des organismes ou des personnes à qui nous transmettrons des renseignements nominatifs vous concernant :

- La ou les associations étudiantes reconnues par l'Université pour la catégorie d'étudiants à laquelle vous appartenez;
- L'Association des diplômées et diplômés de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, à des fins du Service de placement;
- L'école ou le collège où vous avez complété vos études, à des fins statistiques;
- Une corporation ou un organisme professionnel, à des fins d'inscription à cette corporation ou à cet organisme;
- Un professeur, un chercheur, un organisme ou une entreprise, à des fins de recrutement de candidats pour des emplois ou de diffusion d'information non commerciale;
- Un professeur, un chercheur de l'Université ou un étudiant diplômé, à des fins spécifiques à sa recherche, à son programme d'enseignement ou à la poursuite de ses études;
- La fondation de l'UQTR.

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, les particuliers peuvent demander accès aux renseignements personnels à leur sujet qui sont détenus dans des banques d'information fédérales, y compris celles de Statistique Canada. Les étudiants qui ne désirent pas que les renseignements les concernant soient utilisés peuvent demander à Statistique Canada de retirer leurs renseignements personnels dans la base nationale de données.

Remarque : l'UQTR se réserve le droit de modifier, en tout temps et sans préavis, ses politiques, ses règlements, ses programmes d'études ainsi que les droits de scolarité et ses autres frais.

Note : contenu sujet à changement sans avis.

Dans le présent document, les formes employées pour désigner des personnes sont prises au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.